



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

PREFECTURE

Direction des relations
avec les collectivités locales

Bureau de l'aménagement commercial
et de l'utilité publique

Toulouse, le 14 NOV. 2014

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES PUBLIQUES

La Préfecture de la Haute-Garonne communique :

- **Objet des enquêtes**

Deux enquêtes sont conjointement ouvertes dans la commune de Saint-Lys sur :

- l'utilité publique des travaux nécessaires à la réalisation d'une liaison mixte piétons/cycles sur la RD12 reliant le centre de la commune au lotissement Bellevue et au réaménagement du carrefour entre l'avenue de Gascogne, le chemin Guiraoudéou et l'avenue de la Famille Lécharpe,
- la détermination des immeubles à acquérir et la recherche des propriétaires, des titulaires de droits réels et des autres intéressés.

- **Autorité responsable du projet**

Le projet de réalisation d'une liaison mixte piétons/cycles sur la RD12 reliant le centre de la commune au lotissement Bellevue et de réaménagement du carrefour entre l'avenue de Gascogne, le chemin Guiraoudéou et l'avenue de la Famille Lécharpe est conduit sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Saint-Lys, 1 place Nationale, CS 60037, 31470 Saint-Lys auprès de laquelle toute demande d'information peut être demandée.

- **Durée des enquêtes**

Les enquêtes se dérouleront pendant 31 jours entiers et consécutifs, **du jeudi 11 décembre 2014 au samedi 10 janvier 2015 inclus.**

- **Désignation du commissaire enquêteur**

Monsieur Jean-Alain MIVIELLE est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Toulouse, en ce qui concerne l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et par le préfet de la Haute-Garonne, en ce qui concerne l'enquête parcellaire.

En cas d'empêchement, Monsieur Jean-Alain MIVIELLE sera suppléé par Monsieur Jean-Raymond LEVESQUE.

- **Lieux, jours et heures où le public pourra consulter les dossiers d'enquête**

- **en mairie :**

Le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et le dossier d'enquête parcellaire resteront déposés, pendant toute la durée des enquêtes, à la mairie de Saint-Lys où chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

- **sur le site internet suivant :**

www.haute-garonne.gouv.fr/enquêtesaintlys

- **Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations**

- **consigner ses observations sur les registres d'enquête**

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations sur les registres distincts à feuillets non mobiles ouverts à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Saint-Lys.

- **s'adresser par courrier au commissaire enquêteur**

Les observations du public pourront, par ailleurs, être adressées, pendant la même période, par écrit, à M. Jean-Alain MIVIELLE, commissaire enquêteur, à la mairie de Saint-Lys, 1 place Nationale, CS 60037, 31470 Saint-Lys, siège de l'enquête, qui les annexera aux registres d'enquête.

- **rencontrer le commissaire enquêteur**

Le commissaire enquêteur, désigné à l'article 4 ci-dessus, se tiendra à la disposition du public, à la mairie de Saint-Lys, lors des permanences suivantes :

- le mercredi 17 décembre 2014 de 14H00 à 18H00
- le samedi 10 janvier 2015 de 9H00 à 12H00

- **Information des propriétaires**

Il est signalé, en application des dispositions de l'article L 13-2 du code de l'expropriation, qu'en vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés, soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation.

Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant, les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes.

Les autres intéressés seront en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant à défaut de quoi ils seront déchus de tous droits à indemnité.

- **Lieux où, à l'issue de l'enquête, le public pourra consulter les rapports et les conclusions du commissaire enquêteur**

Une copie des rapports et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la préfecture de la Haute-Garonne ainsi qu'à la mairie de Saint-Lys où le public pourra en prendre connaissance.

Les personnes intéressées pourront obtenir, à leurs frais, communication des rapports et des conclusions en s'adressant au préfet de la Haute-Garonne - Direction des relations avec les collectivités locales - Bureau de l'aménagement commercial et de l'utilité publique - 1 place Saint Etienne - 31038 Toulouse Cedex 9.

Enfin, les rapports et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Garonne www.haute-garonne.gouv.fr/enquetestllys

- **Décisions adoptées à l'issue des enquêtes**

A l'issue des enquêtes, le préfet de la Haute-Garonne se prononcera, par arrêtés, sur l'utilité publique de l'opération et la cessibilité, au profit de l'expropriant, des parcelles nécessaires à sa réalisation.

Pour le Préfet
et par délégation,
Le Secrétaire Général


Thierry BONNIER